



ASUR Analyses & Mesures
Secteur Ile de France
2 Rue de la Bresle
78312 MAUREPAS Cedex
Tél : 01 30 13 59 50
Fax : 01 30 13 34 82

A Maurepas, le 23 Septembre 2011

**Monsieur Le Directeur
PAPREC RECYCLAGE**

A l'attention de Monsieur HEYOUNI
30 Rue Raspail

93120 LA COURNEUVE

Numéro de Devis : n° 2011.09.12.60.1035.B

Objet de la Consultation : Ville de Pont Sainte Maxence
1227 Rue Pasteur
« Ancien Site M Réal »
Réseaux d'assainissement Unitaire, Eaux pluviales et Eaux de process

Affaire suivie par Vincent LEFEVRE

A l'attention de Monsieur HEYOUNI

Suite à votre courriel en date du 12 septembre 2011, vous nous avez demandé de vous faire connaître le coût de l'élaboration d'un plan de récolement des réseaux d'assainissement extérieurs et intérieurs desservant le site cité en objet.

Après examen des plans hier en votre présence, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous pouvons réaliser ces opérations de contrôle pour un coût de 10 920.00 € HT se décomposant comme suit :

0. Enquête préalable : 1 forfait à 2 400.00 € HT

Notre prix comprend :

- la mise à disposition d'un véhicule avec un opérateur qualifié
- le repérage de tous les tampons sur site
- le contrôle visuel de tous les regards avec une prise des dimensions intérieures
- l'élaboration d'un schéma de principe des réseaux repérés.

1. Nettoyage préalable : 2 journées à 1 100.00 € HT la journée

Notre prix comprend :

- la mise à disposition d'une hydrocureuse pour déterminer l'amont ou l'aval de section de réseau inconnu suite au repérage en surface par la progression du furet ou du chariot vidéo.
- la réalisation de quelques tests d'écoulement si nécessaire.

Option : Curage complet des réseaux : estimation : 24 journées à 1 100.00 € HT l'unité
Traitement des déchets : estimation : 50 tonnes à 99.00 € HT l'unité



2. Inspection visuelle du réseau:

2 journées à 1 200.00 € HT la journée

Notre prix comprend :

- La mise à disposition de chariot vidéo pour déterminer l'amont ou l'aval de section de réseau inconnu suite au repérage en surface.
- La mise à disposition d'un matériel de test à la fumée pour déterminer les raccordements des eaux de toiture en l'absence de regard de pied d'immeuble.

Option : Inspection vidéo complète des réseaux : estimation : 22 journées à 1 200.00 € HT l'unité

Repérage des raccordements des descentes d'eaux pluviales :

estimation : 5 journées à 2 000.00 € HT l'unité

3. Plan de recolement :

1 forfait à 3 920.00 € HT

Notre prix comprend en 3 exemplaires:

- L'élaboration d'un plan établi au 1/200^e ou 1/500^e avec rattachement au nivellement général de la France et système de projet réglementaire avec application de la matrice cadastrale et identification des installations habitation / professionnel..
- Lever des réseaux apparents par tampon
- Lever des seuils de porte et portails et des limites apparentes de propriétés au niveau de la rue.

Délai d'intervention :

Préparation dès réception de l'O.S :

4 journées

Intervention sur site :

7 journées

Remise des rapports et du plan :

14 octobre 2011

En espérant que cette offre retiendra toute votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur ,
à l'assurance de ma meilleure considération.

Le Chef d'Agence
M. LEFEVRE

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS D'INSPECTIONS

A - OFFRE

- 1 Nos devis sont valables 6 mois, sauf indication particulière stipulée sur le devis.
- 2 Nos études sont gratuites. Nos devis sont établis sous réserve des quantités réelles, de difficultés dues, notamment aux spécificités du chantier, aux conditions d'accès....
- 3 Nos devis tiennent compte du fait que les travaux seraient exécutés par notre Société : en conséquence notre responsabilité ne saurait être engagée si nous n'en étions pas chargés.
- 4 Les dates de travaux ou délais, même mentionnés par écrit, ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent jamais un engagement ferme.

B - COMMANDE

- 1 Les devis sont considérés comme acceptés, dès lors qu'ils nous soient retournés signés, accompagnés d'un numéro de bon de commande.
- 2 Toute passation d'ordre implique la connaissance parfaite de nos conditions générales de ventes auxquelles les clients adhèrent sans réserve ni restriction.
- 3 Le client fournira à la commande, toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des travaux. Dans le cas contraire, l'entreprise se réserve le droit d'appliquer une facturation supplémentaire en fonction du temps et des recherches nécessaires.

C - EXECUTION

- 1 Les délais indiqués sur le devis sont estimatifs, ils pourront être modifiés en cas de force majeure, de grèves, difficultés de circulation, d'intempéries, d'incendie ou vol de matériel ou, plus généralement, de toute raison indépendante de notre volonté, les retards ne peuvent en aucun cas motiver une demande de dommages et intérêts ni l'annulation de la commande.
- 2 Resteront à la charge du client toutes fournitures d'énergie, d'eau et d'électricité nécessaires aux travaux et aux premiers essais ainsi que les autres travaux relevant des autres corps d'état sauf convention particulière.
- 3 Le client veille au libre accès des installations en respectant les règles de sécurité. A défaut, les travaux ne seront pas exécutés et une facture de dédommagement sera établie par nos soins.
- 4 Notre Société se réserve le droit de refuser toute poursuite de travaux faisant suite à une demande survenue après le début des travaux, qui n'entrerait pas dans les compétences ou qui poserait une difficulté en terme de moyens.

D - FACTURATION

- 1 La facturation sera établie à la fin des travaux.
- 2 Si les travaux sont échelonnés sur plusieurs mois, des factures seront envoyées au client chaque fin de mois, correspondant à l'avancement effectif des travaux réalisés.
- 3 Toute heure commencée sera facturée en totalité.
- 4 Si les ouvrages présentent un vice de construction, une vétusté ou une obstruction tels qu'ils empêchent l'exécution des travaux, la facturation correspondant aux moyens mis en œuvre et au temps passé, sera établie en tout état de cause.
- 5 Toute intervention d'urgence, dont les délais ne permettent pas d'établir un devis préalable, sera facturée sur la base des tarifs de la société en vigueur au moment de la commande. A défaut de commande écrite, la signature préalable de l'ordre de travail vaut commande du client.

E - REGLEMENT

- 1 Nos prestations sont payables 45 jours à réception de facture, sans escompte, sauf convention particulière.
- 2 En cas de sinistre, les factures demeureront exigibles : aucune compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être faite.
- 3 De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non).
- 4 Tous les frais, sans exception, engagés par la Société pour le recouvrement amiable ou contentieux des sommes impayées en capital, intérêts et frais, seront à la charge du client.
- 5 Toute situation ou facture, non payée après son exigibilité, sera majorée d'intérêts calculés au taux de une fois et demie le taux d'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité du règlement.

F - REMARQUES GENERALES

1 - CONTESTATIONS

- 1 Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir par lettre recommandée, au plus tard 10 jours après la fin des travaux, passé ce délai, nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de notre intervention.
- 2 Passé ce délai, le client ne pourra pas refuser ou différer le règlement de sa facture pour quelque cause que ce soit. Le non-respect de cette clause entraînera de plein droit mise en demeure et fera courir immédiatement les intérêts légaux.
- 3 En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Versailles sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Les traites ou acceptations ne constituent aucune novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.
- 4 Les conditions générales portées sur les confirmations, correspondances, imprimés... de nos clients ne peuvent, en aucun cas, être opposées aux nôtres et, de ce fait, prévaloir.

2 - DECHETS

- 1 L'attention du client producteur de déchets est attirée sur sa propre responsabilité telle qu'elle a été définie par les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'élimination des déchets.
- 2 Les conséquences financières de l'évolution de la réglementation ou des modifications des filières de traitement ou d'élimination, seront répercutées au client, sans préavis.

3 - EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE

- 1 Les dommages aux canalisations ou aux tiers, résultant de la vétusté ou de vices cachés des ouvrages, ne nous seront pas imputables ; de même, lorsqu'ils résulteront d'obstructions tels des tartres durs, laitance de ciment, racines, morceaux de fer, bois ou autres causes de nature similaire.
- 2 Des opérations telles que l'ouverture et la fermeture des fosses, regards, citernes... ne nous incombent pas sauf convention particulière. Au cas où nous serions dans l'obligation de procéder à ces opérations, nous ne pourrions pas être tenus pour responsables des détériorations pouvant affecter notamment des tampons, plaques de trou d'homme, canalisations, tuyauteries ou tous accessoires... ainsi que des conséquences résultant de ce travail, même s'il est facturé en sus.
- 3 Nous ne pourrions être tenus pour responsables des dommages causés aux accès (pelouses, dallages...).
- 4 En aucun cas, notre responsabilité ne pourra être engagée pour des accidents survenant à nos clients ou à leur personnel même s'il participe accessoirement aux travaux..

DEPARTEMENT de l'OISE
Commune de PONT SAINT MAXENCE

PAPREC

SITE DE PONT ST MAXENCE

REPERAGE DES RESEAUX ET DIAGNOSTICS

Méthode Evaluation financière



SELARL de Géomètres Experts
20, Rue Gambetta
60440 Nanteuil le Haudouin
T : 03.44.88.00.60 - F : 03.44.94.13.06
contact@axegeo.fr

Édition du Septembre 2011
Version 1.0

Suivi du document		
Référence dossier NH 110235	Version 1.0	Date Septembre 2011
Historique		
Date Sept 2011	Création	Diffusion Résidence- AXEGEO

Sommaire

	Page
1 DESCRIPTION PROJET	2
2 ORGANISATION DE LA MISSION	3
3 ELEMENTS LEVER DES RESEAUX	3
3.1 ETABLISSEMENT DES PLANS TOPOGRAPHIQUES SOMMAIRES.....	3
3.2 RESEAUX EU / EP / EV	4
3.3 RESEAUX SECS	4
3.4 REPERAGE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS DES PRINCIPAUX RESEAUX.....	5
4 PROPOSITION FINANCIERE	6
4.1 EVALUTATION DU DEVIS ESTIMATIF	6
4.2 FACTURATION.....	6
4.3 VALIDITE DU DEVIS	6
4.4 REVISION DE PRIX ET MODALITE DE PAIEMENT	7
ANNEXES	9
CV DU GEOMETRE EXPERT	9
PRINCIPALE REFERENCE DES COLLABORATEURS DU CABINET	10
REFERENCES.....	10

1 Description projet

Le projet de mission est destiné à réaliser les travaux préparatoires pour la mise en place d'un centre de recyclage.

La propriété a surface estimée à 20 ha réparties comme suit :

- 1/5 en cultures
- 1/5 en prairie non cultivé
- 3/5 en partie bâtie destinée à l'exploitation et au fonctionnement d'une ancienne papéterie.

Ce diagnostic porte sur :

- Lever topographique sommaire des zones de présence des réseaux.
- Lever des réseaux existants EU, EP existant avec détermination des profondeurs de regard

Et si nécessaire à la requête du client

- Lever des réseaux secs : AEP, Incendie, chauffage.
- Repérer les branchements dans les bâtiments et les cheminements principaux jusqu'au point de distribution générale.

2 Organisation de la mission

ASUR ANALYSES ET MESURES assurera le pilotage et AXEGEO travaillera en partenariat suivant le schéma suivant :

Au démarrage de la mission, il sera fait une réunion avec le maître d'ouvrage afin de bien définir le périmètre des éléments à lever et définir aussi l'orientation souhaitée par ce dernier. Il sera validé les documents remis et attendus.

Cette réunion sera essentielle pour le bon déroulement des opérations.

Le Maître d'ouvrage remettra tous les documents en sa possession et étude préalable de ceux-ci seront réalisées. Il sera remis entre autres :

- Les plans topographiques en sa possession.
- Les plans d'intérieur pour le report des réseaux apparents au format AUTOCAD.
- Le dossier de récolement antérieur pour connaître l'histoire des réseaux

Les opérations de récolement seront établies en trois phases :

Une première phase : inspections caméra et identification des réseaux et marquage des réseaux aux sols

Deuxième phase : levé topographique et établissement du plan support et livraison lever des abords et des réseaux présents sur le domaine public.

Phase trois : établissements des deux plans ICPE suivant le périmètre défini avec identification des bâtiments en usage envisagé.

Compte tenu de la période de réalisation de la mission l'exécution de sondage afin de valider la position des réseaux ne sera pas possible. Cela fera partie d'une prestation complémentaire.

Suivant la qualité des documents fournis, il devra être envisagé de faire des sondages afin de valider la position des réseaux secs notamment.

La mission sera réalisée concertation avec le titulaire de manière à profiter des synergies entre les deux interventions.

3 Eléments lever des réseaux

3.1 Etablissement des plans topographiques sommaires

L'établissement des plans topographiques aura pour but de recaler l'opération de repérage dans le même système que le lever du Géomètre dont le Maître d'ouvrage nous aura transmis le fichier au format AUTOCAD l'objectif est de compléter le plan du géomètre. Cela consistera :

- Le lever sommaire topographique afin de localiser les réseaux et les entrées éventuelles dans les constructions.
 - des constructions existantes,
 - des principales allées afin de situer les réseaux

Le Levé sera réalisé suivant les caractéristiques suivantes :

- Altimétrie par semi de points,
- Rattachement en NGF et en XY Lambert (Système général de la France)

Le rendu des plans livrés :

- Plan d'ensemble au 1/500
- Fourniture des plans informatique au format DWG, DXF, DGN

3.2 Réseaux EU / EP / EV

Il sera établi pour chaque regard une fiche d'ouvrage indiquant les éléments suivants :

- Nature de réseaux,
- Nature de l'ouvrage : Regard, Boite, Grille...
- Cote Tampon, Cote(s) Radié(s)
- Dimension des tuyaux
- Numéro de localisation sur le plan

Il sera également indiqué l'ouvrage de raccordement sur les réseaux publics avec Tampon / Radié.

Certaines boîtes feront l'objet d'un lever altimétrique : tampon et radié lors du lever afin de stabiliser le cheminement des réseaux.

Les canalisations seront représentées sur le plan avec le sens d'écoulement des eaux et leur diamètre suivant les codes couleurs suivants

- Rouge : EU, EV
- Bleu : EP
- Vert : Unitaire

3.3 Réseaux Secs

A la requête du client il pourra être levé des éléments de réseaux utiles pour ce dernier.

3.3.1 AEP, Incendie, Chauffage.

Il sera levé chaque bouche à clé, Bouche à incendie. Ces éléments seront localisés sur le plan sommaire de la propriété, une fiche sera établie pour le poteau incendie.

Les canalisations seront positionnées d'après la position des bouches à clés et des différents ouvrages, leur position précise ne pourra être établie que d'après des sondages qui permettront de préciser leur position et les diamètres et leur profondeur.

Les sondages par repérage électromagnétique seront représentés sur le sol puis lever par méthode traditionnelle.

- Couleur des réseaux AEP et Incendie : Cyan
- Couleur des réseaux de chauffage : Vert

3.3.2 TELECOM ELECTRICITE GAZ

Il sera levé chaque bouche à clé, tampon, et boîte de branchement. Ces éléments seront localisés sur le plan sommaire de la propriété.

Les canalisations seront positionnées d'après la position des bouches à clés et des différents ouvrages, leur position précise ne pourra être établie que d'après des sondages qui permettront de préciser leur position.

- Couleur réseau TELECOM : Vert
- Couleur réseau ELECTRICITE : Rouge
- Couleur réseau Gaz : Magenta

Les boîtes de dérivation souterraines et boîtes de jonction ne seront pas lever à défaut de sondage.

3.4 Repérage à l'intérieur des bâtiments des principaux réseaux

Cette opération sera réalisée sans effectuer de démolition ou toute autre manipulation de destruction. Elle consistera en un repérage visuelle des réseaux apparents et repérer par rapport aux des structures identifiés

Ce repérage portera essentiellement sur les réseaux EU, EP, et EV.

Ces plans seront reportés sur le plan général.

Il sera important pour permettre un bon diagnostic que les locaux soit mis en sécurité et accessible pour le bon déroulement des opérations.

Annexes

CV du géomètre expert

Formation

- Ingénieur ETP option Géomètre, Paris
- Certificat d'économie générale de la Sorbonne
- Gestion de projet et Conseil par CAP GEMINI Institute

Expériences professionnelles

AXEGEO SELARL DE GEOMETRES EXPERT 2008 **Création et reprise d'un cabinet existant**

- Maitrise d'œuvre Conception réalisation
- Lotissement, aménagement foncier ; implantation.
- Expropriation
- Copropriété, plan d'intérieur, façades...
- Récolement ;

Copropriété Cabinet Jean Mary GUERRAUD Géomètre Expert 2005 - 2007 **Stage ordinal de Géomètre expert**

- Maitrise d'œuvre Conception réalisation
- Lotissement, aménagement foncier ; implantation.
- Copropriété

Computacenter France 1998 – 2004 **Société de Service et Distributeur informatique**

- Chef de projet et Conseil de direction, marketing et déploiement de projet informatique
- Montage de projet ; contrôle qualité des missions
- Montage de solution financière.

Lyonnaise d'Environnement d'Ingénierie 1996 – 1997 **Bureau d'étude Bâtiment et Environnement**

- Chef de projet et chargé d'étude dans l'expertise et dans le diagnostic technique des bâtiments et VRD.

RAZEL 1995 - 1996 **Chantier de l'autoroute A39 Bourg en Bresse Dole**

- Responsable d'une Carrière de Granulats
- Responsable de la réalisation d'une piste de Chantier VRD avec ouvrage d'Art

Campenon Bernard SGE 1993 - 1995 **Chantier du Nouvel Aéroport de Hong Kong**

- Responsable d'usine de béton prêt à l'emploi
- Responsable du service topographique de l'usine de prefabrication et de la stabilité des ouvrages existant : implantation des ouvrages précontraints,
- Nivellement de contrôle de rechargement...

Principale référence des collaborateurs du cabinet

- Deux chefs de brigades qui ont tous deux travaillé sur les références données avec attestation :
 - José CAGNET – 27 ans d'ancienneté
 - Intervention sur LGV EST, RN2 déviation du Plessis Belleville, RN32 Déviation de Compiègne Ribecourt, Déviation de Beauvais RN 31
 - Levé topographique, implantations d'ouvrage d'Art, bornage d'emprise, travaux de précision,
 - Francis GIARRAPUTO -14 ans d'ancienneté
 - Intervention sur LGV EST, RN2 déviation du Plessis Belleville, RN32 Déviation de Compiègne Ribecourt, Déviation de Beauvais RN 31
 - Levé topographique, implantations d'ouvrage d'Art, bornage d'emprise, travaux de précision.
 - Calcul informatique : cubatures, nivellement...
- Deux opérateurs confirmés qui ont travaillé aussi sur les références données avec attestation :
 - Frédéric HANNIET -16 ans d'ancienneté
 - Levé topographique, implantations d'ouvrage d'Art, bornage d'emprise, travaux de précision.
 - Calcul informatique : cubatures, nivellement...

Références

Référence dans le récolement et diagnostic des réseaux

- Conseil Général des Yvelines
 - 2009 - Collège Jean Zay – Verneuil sur Seine.
 - 2009 - Collège Claude Monnet- Carrières sous Poissy
- Conseil Régional des Yvelines
 - 2009 - Lycée Gustave Monot- Enghien les Bains
- Communes diverses pour relevés de rues en vue d'assainissement EP EU
 - 2009 - EPA Plaine de France – Commune de Louvres
Récolement général des réseaux de la ZAC SNCF (7ha)
 - Nanteuil le Haudouin Maître d'ouvrage Commune
Récolement des réseaux existants EU et EP de la commune de Nanteuil les Haudouin
3500 objets levés
 - Neuilly Saint Front :
Diagnostic et récolement des Réseaux existant EU, EP, AEP 2500 Eléments levés
 - Le Plessis Belleville
Récolement des réseaux existants EU, EP...

Plus de 2500 éléments levés

Principaux donneurs d'ordres publics

- DRE de PICARDIE
 - 2008 Déviation de la RN 2 Nanteuil le Haudouin : marché de topographie et d'enquête parcellaire (en cours).
- DDE de l'Oise et l'Aisne :
 - Déviation de la RN 31 de BEAUVAIS
 - Déviation de la RN 32 de COMPIEGNE-THOUROTTE-RIBECOURT
 - Déviation de la RN 2 Plessis Belleville
 - Déviation de la RN 2 Nanteuil le Haudouin : Pré étude d'aménagement foncier de mise à 2x2 voies Silly le Long - Péroy les Gombries (2004)
 - RN 31 Créneau de dépassement AMBLENY PERNANT – Implantations Bornage cubatures
- Conseils généraux de l'Oise et l'Aisne : Diverses routes départementales avec marché à bons de commandes
- Commune d'EPIEDS, Passy en Valois...

Référence dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat

- Le Plessis Belleville
 - Lotissement de 75 lots : Mission Géomètre, montage de l'opération de et Mission Conception et Réalisation des aménagements en tant que Maitrise d'œuvre
 - Divers opération d'aménagement pour la commune
- Nanteuil le Haudouin
 - Mission maitrise d'œuvre : réalisation et Géomètre et de réalisation des aménagements dans une ZAC de 115 lots Montant des travaux 2 300 000 € HT
 - Aménagement du centre ville de Nanteuil le Haudouin en mission de maitrise d'œuvre montant des travaux : 900 000€ HT
- Neuilly Saint Front
 - Mission de lotissement diverses conception et réalisation.
 - Aménagement du centre ville
- Lagny le Sec
 - Mission d'un ZAC artisanale
- Etablissement des POS et de PLU :
 - Silly le Long (oise)
 - Chevreuille (oise)
 - ...
- Opération de lotissement en mission complète Aménagement et définition des règles d'urbanisme local, Conception et aménagement des ouvrages,

- Le clos du Poney à saint Mars
 - Lotissement de 10 lots à Peroy les Gombries
 - ...
- Nanteuil le haudouin :
 - Mission de Géomètre sur une opération de Logement avec NEXITY